

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-deux, le 17 mai, à 17h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 10/05/2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 41 Nombre de suffrages exprimés : 50 Votes Pour : 50 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre d'incendie et de secours N° 2022-47
--	--

Présents (41) : PUCEL Matthieu, PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, VIDAILLET Jocelyne, LLOP Frédéric, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, ESCOULA Bernard, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, FABRE Jean, RICARD Louis, SERMET André, MUR François, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, MIR André, SALAT Jacques, FOURTINE Didier, DELOM Christian, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : ROUSSEL Jean-Claude, REY Sylvie

Absents (12) : GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, GAY Eric, CARTAN Olivier, PELIEU Michel (excusé), JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie, OZUN Benjamin, BEYRIE Maryse (excusée), CASCARRE Victor.

Procurations (9) :
DESMARAIS Nadine à BUERBA Jean-Pierre
MALERE Hélène à RIVIERE Alain
DESCOUENS Bernard à LACAZE Noël
SOLANA Michel à RICARD Louis
PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
HELARY Yann à BRUNET André
BOURREC Christophe à SALAT Jacques
DARAN René à AIZIER Philippe
NARS Aline à MIR André

M. Jean-Michel ISOART a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle la délibération n°2021-150 en date du 14 décembre 2021 autorisant le lancement d'une nouvelle consultation sous procédure adaptée en vue de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre pour la création du CIS Aure Louron.

A l'issue de la 1^{ère} phase de la procédure à 2 tours, 3 candidatures ont été retenues. Les candidats sélectionnés ont été invités à présenter une offre.

Il s'agissait du :

- groupement représenté par AGS ARCHITECTURE (mandataire) – Offre de prix d'un montant de 76 950.00 € HT (marché de base + mission OPC).
- groupement représenté par ATELIER 2A (mandataire) – Offre de prix d'un montant de 66 180.00 € HT (marché de base + mission OPC).
- groupement représenté par la PAPYR (mandataire) – Offre de prix d'un montant de 76 950.00 € HT (marché de base + mission OPC).

Le 09 Mai dernier, après avoir reçu les candidats pré-selectionnés, la Commission d'appel d'offres a effectué une analyse des offres au regard des critères de jugement retenus et propose de retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre suivante : PAPYR – SOCIETE AQUITAINE D'ETUDES et BIEE.

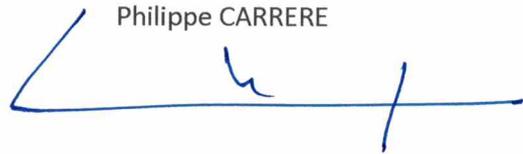
Monsieur le Président invite les membres du Conseil Communautaire à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- De retenir le groupement représenté par la PAPYR pour un montant de 76 950€ ht (marché base + mission OPC) ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU